

L'iconographie du supplice : représentation artistique de la pendaison en Italie du XIV^e au XVI^e siècle.

PRÉSENTATION DU SUJET :

L'étude de l'iconographie du supplice est un domaine qui reste principalement un objet de recherche historique dans lequel la théologie et diverses idées interviennent afin d'en justifier l'emploi. C'est pourquoi très peu de sources permettent une mise en lumière significative dans le cadre de l'exercice de l'autorité. Le principal attrait que représente cette recherche pour moi est l'intention de repositionner la place du supplice dans les conceptions sociétales d'un temps où il était considéré comme justifié.

Si la représentation du corps à travers le châtiment touche à la fois le domaine religieux et politique. La figuration du pendu ne fait pas exception à la règle. L'art sacré matérialise la pendaison suivant l'extrait de certains évangiles : la trahison de Judas et sa mort. On trouve des divergences parmi les récits de saint Matthieu et l'Acte des Apôtres. Le premier texte est plus explicite et s'oriente sur un acte rempli de culpabilité, alors que le second se tourne vers une mort accidentelle. L'art religieux illustre les textes en matérialisant l'histoire des saints martyrs. Ces différents récits repris des textes hagiographiques, comme *La Légende Dorée* de Jacques de Voragine rédigé au XIII^e siècle, sont largement diffusés. Ces textes sont, pour les artistes de l'époque, une véritable source d'inspiration intarissable. Cette figure, dont l'origine est principalement religieuse, joue un rôle central dans la création d'un imaginaire où le bien et le mal deviennent des références pour tous les prédicateurs. La symbolique de la pendaison, profondément enracinée dans les croyances religieuses, transcende les frontières culturelles et historiques. Elle évoque souvent le châtiment divin pour les pécheurs et crée un cadre moral dans lequel les individus sont incités à suivre la voie de la vertu.

Au fil du temps, d'autres figures, souvent des pécheurs notoires ou des représentations allégoriques du mal, ont été pendues dans l'art religieux pour servir de mises en garde morales. Cette pratique visait à rappeler aux croyants les conséquences du péché et à les encourager à choisir la voie de la vertu. Dans le contexte du Jugement Dernier, où les âmes des morts sont supposées être jugées pour leurs actions, la représentation du pendu dans la partie infernale de l'œuvre reflète l'idée que ceux qui ont succombé au vice et au péché sont condamnés à subir des

châtiments éternels. C'est une manière visuelle d'illustrer la croyance selon laquelle les choix moraux ont des conséquences éternelles. Dans des œuvres telles que *Le Jugement Dernier* et le *Despierto* de Giotto. Sa disposition est typiquement celle du pendu, accompagné d'un démon, qui se pourrait être envoyé pour extraire l'âme du corps de la défunte, afin de l'accompagner en enfer. L'étude du châtement de manière plus générale, offre l'objet d'une étude relative à sa fonction dans la cadre de la foi. Outre la peinture, ces représentations sont affichées sur différents médiums comme les enluminures, les gravures et les dessins.

La représentation de la pendaison dans le contexte de la peinture profane revêt une symbolique tout à fait particulière. Initialement associée au développement de la peinture urbaine, l'allégorie du pendu joue un rôle essentiel dans la définition de l'exercice de la justice au sein de la cité. Elle sert à avertir et à informer, et peut être associée, tour à tour, à des allégories telles que la paix ou la justice. De plus, elle est un instrument entre les mains du gouvernement, à la fois en tant que moyen de répression et d'expression de la loi mise en application au sein de chaque État. On retrouve une plus riche documentation, notamment dans les archives, avec des documents judiciaires qui évoquent des peines et jugement pour meurtre et vol, etc. On peut remarquer à l'aide de cette documentation que certains crimes à l'époque justifient l'usage de la peine de mort. Le concept de justice communicative s'étend jusqu'à mettre en scène la pendaison entant que rétribution pénale. En revanche, les actes jugés pour trahison par exemple font office de décapitation dans certaines cités-état.

Les artistes sont donc comme la population amenée à voir ses scènes d'exécutions et de jugement. Ainsi, parfois certains sont soumis au programme iconographique de la commande d'une ville, alors que d'autres répertorie simplement leur expérience, comme le cas de Léonard da Vinci. Le conflit de 1478, confrontant la famille Pazzi et Médicis, donne l'occasion à Léonard de Vinci d'immortaliser le corps suspendu de Bernardo di Bandino Baroncelli aux fenêtres du Palazzo del Capitano. Ce dernier est pendu le 29 décembre 1479 à Florence pour avoir participé au meurtre de Julien de Médicis et avoir manigancé le reversement des Médicis dans la ville toscane. Cette représentation de la pendaison est semblait-il dessinée d'après nature, et souligne avec précision la recherche de l'artiste sur l'expression cadavérique, plus précisément du pathos. La motivation de Léonard de Vinci émerge à travers ce croquis par l'attention portée au visage du condamné. Cette connaissance anatomique mêle artistes et médecins à étendre les domaines de connaissances au profit d'une peinture plus naturaliste, comme le démontre parfaitement le croquis de Léonard du corps de Bernardo di Bandino Baroncelli. Dorénavant, le corps bénéficie de beaucoup plus de justesse dans ses

dimensions et proportions à travers cette quête. Mais cela est dû aux innovations médicales qui commencèrent très tôt en Italie : la dissection. En effet, le corps en tant que sujet d'étude permet la diffusion d'une vaste connaissance qui s'étend également en France depuis Bologne, Padoue, Venise.

Bien que l'étude du corps humain soit limitée pour des raisons éthiques, les leçons anatomiques étaient autorisées une fois dans l'année, supervisée sous le regard des autorités religieuses. Toutefois, si le rapport existe entre pendaison et exercice universitaire de la dissection anatomique, les universités utilisaient souvent des corps issus de pendaison pour pratiquer leur leçon. Car intact de toute destruction brutale ou partielle, ces corps étaient très appréciés pour une observation complète autour d'un individu en "pleine santé". Ainsi, la présence du pendu sur les tables de dissection a joué un rôle fondamental dans le croisement des chemins entre la médecine et l'art, contribuant ainsi de manière significative au développement de l'histoire intellectuelle de cette époque. Cela met en lumière le rôle souvent méconnu, voire oublié, des individus condamnés à mort dans la progression des connaissances et des arts de la Renaissance et des périodes ultérieures.

Cette étude tend donc à s'interroger sur les liens entre le corps et le châtiment en mettant en exergue les multiples formes polysémiques que peut arborer cette figure dans les arts figurés de cette époque, qu'il soit religieux ou profane. Il s'agira de mettre en parallèle les multiples textes italiens mentionnant des récits de supplice afin d'explicitier les multiples dispositifs visuels employés dans le cadre de la représentation du supplice. C'est-à-dire de tenter de comprendre du champ d'application tout en le rapprochant aux concepts de *Damnatio Memoriae* par exemple. Cette recherche adopte une approche croisée, combinant l'analyse des sources et des œuvres qui en découlent. De plus, une compréhension des typologies issues du grec et du latin est essentielle, nécessitant une mise en perspective pour clarifier toute représentation. Les questions spécifiques posées pour chaque section généreront divers axes de réflexion, principalement axés sur l'étude de la nature de cette symbolique iconographique, tout comme sur des aspects stylistiques tantôt religieux, puis profanes.

Par la suite le XIV^e siècle favorise les représentations de la peine de mort, au regard de ce qui existe déjà, comme la danse macabre, et bénéficie d'attraits plus ou moins similaires. La technique et le naturalisme ambiant s'établissant en Italie durant cette période privilégient les esquisses faites d'après nature, comme les condamnés soutenus par la justice, et donc par la religion qui légalisera l'exploration de ce dernier. La représentation des corps qui était, jusqu'ici,

permise par l'étude de la sculpture antique laisse place aux prémices d'une représentation axée sur la réalité. Le traité anatomique d'André Vésale (1514-1565) en est l'exemple le plus illustre. Et si selon d'autres minces études les artistes/anatomistes participent à l'exercice de la dissection, nous retrouvons également certains liens attestant de la relation entre les juges et les anatomistes. L'attrait de la potence dans le contexte italien ne s'arrête pas au trépas d'un homme, mais également à l'étude du cadavre, appuyée par l'affirmation d'une sanction post-mortem. Outre, le statut médical que peut receler le corps, il est aussi celui d'un homme exécuté pour expier ses propres actes et transparaît dans certaines sources comme telles.

Les résultats attendus pour cette recherche sont multiples. D'une part, l'emploi d'une base de données iconographique et textuelle devrait permettre de mettre au jour les variations globales de la peine selon chaque citées état italiennes. Il d'agit donc de répondre à plusieurs question : pourquoi ces images existent ? Ou encore, pour qui sont-elles créées ? Par la suite, l'attrait à l'histoire de la médecine devrait favoriser les réponse aux circonstance des échanges artistiques et médicaux encouragées par l'Église et l'État.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE :

ALIGHIERI, DANTE, PASQUINI Emilio et QUAGLIO Antonio, *Commedia. Inferno*, [s.l.] : Garzanti Classici, 2021, 828 p.

ARASSE Daniel, *La guillotine et l'imaginaire de la Terreur*, Nouvelle éd., Paris : Flammarion, 2010, 288 p.

BASCHET Jérôme, *Corps et âmes: une histoire de la personne au Moyen Âge*, Paris : Flammarion, 2022, 416 p.

BASCHET Jérôme, « Les justices de l'au-delà. Les représentations de l'enfer en France et en Italie (XII^e- XV^e s.) », *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 5, 1990, 15 p.

BASTIEN Pascal, *Histoire de la peine de mort. Bourreaux et supplices (1500-1800)*, Paris : Le Seuil, 2011 (*L'Univers historique*), 350 p.

BASTIEN Pascal, « Usage politique des corps et rituel de l'exécution publique à Paris, XVII^e-XVIII^e siècles », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 6, n° 1, 2002, p. 3156.

BICCARI Maria Luisa, « Colpa grave nel diritto penale e criminale romano: riflessioni a margine della lettura dei libri terribili del Digesto », *Studi Urbinati, A-Scienze giuridiche*, 20 décembre 2020, *Studi Urbinati, A - Scienze giuridiche, politiche ed economiche*, p. 481-499.

BLANSHEI Sarah Rubin, *Politics and justice in late medieval Bologna*, Leiden : Brill, 2010, 671 p.

CARBASSE Jean-Marie et VIELFAURE Pascal, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, 3^{éd.}, [s.l.] : Presses Universitaires de France, 2014, 542 p.

- CHAMBON G., *Le paysage urbain dans la peinture au moyen-âge et à la Renaissance: l'émergence d'une esthétique fractale*, [s.l.] : Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, 1994, 295 p.
- DENIS-MOREL Barbara, *Une iconographie de la répression judiciaire: le châtiment dans l'enluminure en France du XIIIe au XVe siècle*, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2007, 447 p.
- EDGERTON Samuel Y., *Pictures and punishment: art and criminal prosecution during the Florentine Renaissance*, Ithaca : Cornell University Press, 1985, 243 p.
- ESNAULT Claire, *L'exécution capitale à la fin de la Renaissance : discours et représentations*, Thèse littérature, Aix-Marseille université et université d'Ottawa, Ottawa, Canada, 2015, 521 p.
- FOUCAULT Michel, *Discipline and punish: the birth of the prison*, 1st American ed, New York : Pantheon Books, 1977, 333 p.
- GAUVARD Claude, *Condamner à mort au Moyen Âge: pratiques de la peine capitale en France, XIIIe-XVe siècle*, Paris : PUF, 2018, 360 p.
- L'ENGLE Susan, « Trends in Bolognese Legal Illustration: The Early Trecento », in *Juristische Buchproduktion im Mittelalter*, [s.l.] : [s.n.], 2002, p. 219246.
- LOMBARD Pierre, *Les quatre livres des sentences*, Paris : CERF, 2012 (Sagesses chrétiennes), 582 p.
- LUSSET Elisabeth, « La fama et l'infamia des clercs réguliers d'après les suppliques adressées à la pénitencerie apostolique au XVe siècle », in *Faire jeunesses, rendre justice*, [s.l.] : Éditions de la Sorbonne, 2015, p. 25-35.
- MACHIAVELLI Niccolò et MELOGRANI Piero, *Il principe*, 2. ed, Milano : Biblioteca universale Rizzoli, 1999 (Superbur, 2), 247 p.
- MUNDINUS et BURGUET Willy, *Anathomia*: Bologne, 1316, Liège : Presses universitaires de Liège, 2021, 179 p.
- VERNANT Jean-Pierre, « La belle mort et le cadavre outragé », in Gherardo GNOLI et Jean-Pierre VERNANT (dirs.), *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, [s.l.] : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, p. 4576.
- VIVAS Mathieu, « Déplacer les « mauvais morts » au Moyen Âge (fin VIe - début XIVE siècles) », in *Déplacer les morts au Moyen Âge : voyages, funérailles, manipulations, exhumations et réinhumations*, Actes de la journée d'étude de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, tenue le 18 novembre 2010 à l'Archéopôle de Bordeaux, [s.n.], 2014, 150 p.
- VIVAS Mathieu, « Les lieux d'exécution comme espaces d'inhumation. Traitement et devenir du cadavre des criminels (XII^e-XIV^e siècle) », *Revue historique*, vol. 670, n° 2, 2014, p. 295.
- ZORZI Andrea, « La politique criminelle en Italie (XIIIe-XVIIe siècles) », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 2, n° 2, 1998, p. 91110.
- ZORZI Andrea, « Rituali di violenza, cerimoniali penali, rappresentazioni della giustizia nelle città italiane centro-settentrionali (secoli XIII-XV) », *Forme della propaganda politica nel Due e nel*

Trecento. Relazioni tenute al convegno internazionale di Trieste (2-5 marzo 1993), Rome :
École Française de Rome, 1994. pp. 395-425.

